

**COMPTE DE LA REUNION N°2 / 2022 DU COMITE NATIONAL DE
L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES
EXTRACTIVES (CN-ITIE)**

Activité : Réunion Comité National de l'ITIE	Mode : Présentiel – Hôtel RYSARA	
Date : 29-06-2022	Début : 09h 30mn	Fin : 13h

Le **mercredi 29 juin 2022**, s'est tenue la deuxième réunion ordinaire de l'année 2022, du Comité National ITIE (CN-ITIE).

L'ordre du jour proposé était le suivant :

1. Mot de la Présidente et adoption du compte-rendu de la Réunion n°1 du 12 avril 2022 ;
2. Informations générales (SP) ;
3. État d'avancement du projet de Rapport de Cadrage du Rapport ITIE 2021 (SPA) ;
4. Présentation et validation du projet de Plan de Publication des Contrats (SPA) ;
5. Présentation des rapports d'exécution budgétaire (Finances) ;
6. Informations sur la mise en œuvre du Programme Opening Extractives (Secrétariat International (SI) & Ministère de la Justice) ; et
7. Divers.

L'ordre du jour proposé a été approuvé, sans amendement, par les membres du CN-ITIE.

Étaient présents (Cf : liste de présence)

1) Mot de la Présidente

A l'entame de la réunion, le Pr. **Awa Marie Coll SECK**, Ministre d'État et Présidente du CN-ITIE, a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants et présenté, au nom des membres du CN-ITIE et en son nom propre, les condoléances les plus attristées pour la perte de Monsieur **Jean BASSENE**, membre titulaire du Groupe Multipartite (GMP), Collège de la *Société civile et Autres Organisations*, décédé le samedi 14 mai 2022, à Dakar. Après avoir salué l'engagement et le dévouement de Feu **Jean BASSENE** à la cause de la promotion de la bonne gouvernance au Sénégal et prié pour le repos de l'âme du Disparu, Madame la Présidente a demandé aux membres présents d'observer une minute de silence dans le but d'honorer sa mémoire.

Ensuite, la Présidente a rendu hommage aux membres titulaires qui ont quitté le Groupe multipartite après la fin de leurs mandats. Aussi, la Présidente a

Points de discussion

adressé ses vives félicitations aux personnes (membres du GMP et du Secrétariat technique (ST-ITIE) confondus) récemment promus dans les Ordres nationaux, ainsi qu'au personnel du ST-ITIE pour l'accompagnement technique de qualité fourni aux membres du GMP dans le cadre de la mise en œuvre de la Norme ITIE et pour le traitement diligent des sollicitations des partenaires du CN-ITIE, en particulier par la participation effective et active aux nombreuses activités auxquelles le CN-ITIE est souvent convié.

La Présidente du CN-ITIE a, en outre, rappelé le travail remarquable que le Sénégal abat au niveau international. Dans la même veine, elle a souligné le rôle joué par notre pays, en termes de partages d'expérience, pendant les travaux et en marge des Conseils d'administration (CA) de l'ITIE internationale. Par ailleurs, la Présidente a informé les participants de sa participation (en compagnie du Secrétaire Permanent adjoint et du Responsable Affaires juridiques) à la 53^{ème} réunion du CA de l'ITIE internationale, qui s'est tenue les 16 et 17 juin 2022 à Bruxelles en Belgique.

A ce propos, elle a informé les membres du GMP du souhait exprimé par le Conseil d'Administration de l'ITIE d'organiser en juin 2023, à Dakar, la Conférence mondiale de l'ITIE. La décision a été validée à Bruxelles. Une demande a d'ailleurs été envoyée à Monsieur le Président de la République, pour décision finale. Cet important évènement qui réunira plus de mille (1000) participants, constitue de manière générale un moment fort d'échanges entre pays mettant en œuvre la Norme ITIE. Pour clore le sujet, la Présidente a recommandé la mise en place dans les meilleurs délais, d'une commission ad hoc chargée de travailler à l'organisation de ladite conférence.

La Présidente a ensuite demandé aux membres présents de se prononcer sur le projet de Compte-rendu de la Réunion ordinaire n°1 / 2022 du CN-ITIE.

Les membres du GMP ont adopté à l'unanimité le Compte-rendu de ladite réunion, tenue le 12 avril 2022. L'ordre du jour de la réunion ordinaire n°2 a également été approuvé par les participants séance tenante.

Après quoi, la Présidente a souhaité plein succès aux travaux, avant de demander au Secrétaire Permanent (SP) de procéder à la présentation des informations générales.

2) Informations générales - (Cf. Présentation)

A ce titre, le SP est revenu sur six (06) points concernant des activités

déroulées au cours du premier semestre de l'année 2022. Il s'agit de :

1. **Rapport de partage des résultats et conclusions du Rapport ITIE 2020 ;**
2. **Missions techniques de renforcement de capacités des Élus locaux, fournisseurs, etc. ;**
3. **Session n°1 sur la modélisation financière des projets du secteur des IE (NRGI / FERDI) ;**
4. **Renouvellement du GMP et mise en œuvre du nouveau décret** (avec une discussion relative au choix du syndicat le plus représentatif du secteur extractif pour siéger au sein du CN-ITIE) ;
5. **Obligations des membres titulaires (présence et représentation) ; et**
6. **Redynamisation des Commissions**

1. Rapport de partage des résultats et conclusions du Rapport ITIE 2020

Dès sa prise de parole, le SP a rappelé les dates-phares de partage des résultats et conclusions du Rapport ITIE 2020 (niveau central et niveau régional), notamment sous forme de Comités régionaux de Développement (CRD), d'ateliers sur le Contenu Local, et parfois de sessions d'induction à l'intention des nouveaux membres du CN-ITIE (comme à Kédougou).

Un projet de rapport des discussions tenues au niveau de cinq (5) régions a été soumis aux membres du GMP, pour appréciation globale avant stabilisation et finalisation du document qui sera ensuite partagé au plus haut niveau.

2. Missions techniques de renforcement de capacités des Élus locaux, fournisseurs, etc.

A la suite des activités dédiées au partage des résultats et conclusions du Rapport ITIE 2020, le SP a informé les membres présents que des missions techniques ont été effectuées par une équipe du ST-ITIE (SPA, RAJ et RCAP) à Thiès (le 13 avril 2022), à Saint-Louis et Matam (semaine du 9 mai 2022), et à Kédougou (semaine du 23 mai 2022). Le but de ces missions techniques était d'approfondir les échanges sur les évolutions récentes notées dans la gouvernance du secteur extractif, notamment au sujet de la divulgation des BE (Greffiers en charge du RCCM), du Contenu local (les Chambres de Commerce) et la fiscalité locale (les élus locaux) etc.

3. Session n°1 sur la modélisation financière des projets du secteur des IE (NRGI / FERDI)

Le CN-ITIE et NRGI ont organisé, dans le cadre des activités inscrites dans une convention de partenariat établie en 2020, une session de formation à la "Modélisation des Projets du Secteur extractif (mines, pétrole et gaz) ». La convention prévoit, entre autres, un appui technique pour le renforcement des capacités des parties prenantes et acteurs du secteur extractif.

Ladite session, animée par Dr. **Hervé LADO** (West & central Africa Manager), et Messieurs **William DAVIS** (Senior Economist) et **Papa Daouda DIENE** (Africa Economic Analyst), **Yannick BOUTERIGE** (Assistant de Recherche à la FERDI) et le ST-ITIE, a eu lieu les **26, 27 et 28 avril 2022**, à Dakar.

Le but de cette première session était de permettre aux membres du GMP d'acquérir les bases de la modélisation, par la réalisation d'exercices pratiques (ex : projet Sabodala-Massawa de Sabodala Gold Operations (SGO)).

Le SP a rappelé que les supports utilisés pour la formation ont été partagés par email (6 mai 2022), et que trois (3) sessions supplémentaires sont en vue. La session prévue au mois d'Octobre 2022, doit permettre aux participants d'approfondir la question, avec des exercices portant sur des projets pétroliers (Sangomar ou GTA), a souligné le SP.

4. Renouvellement du GMP et mise en œuvre du nouveau décret

Le SP a rappelé qu'une mise à jour de la liste des membres du GMP a été effectuée à l'occasion de la seconde Validation du Sénégal, tenant compte du décret n°2021-1145 du 7 Septembre 2021. Ce qui amène désormais à trente-sept (37) le nombre total des membres. Soit :

- **Dix-neuf (19)** pour le Collège des *Institutions publiques* ;
- **Dix (10)** pour le Collège des *Organisations de la Société Civile et autres Organisations* ; et
- **Huit (8)** pour le Collège des *Industries extractives privées*.

De nouvelles entités sont désormais représentées au sein du GMP (CESE, HCCT, HCDS, Médiature, Ministère en charge du travail). Le SP a annoncé que le ST-ITIE est toujours dans l'attente de la réponse du ministère en charge des collectivités territoriales.

Le SP a également évoqué la question du choix du représentant du syndicat le plus représentatif des travailleurs du secteur des Industries extractives du Sénégal prévu pour siéger au sein du *Collège de la Société civile et autres organisations* (cf. section c de l'article 3) qui se pose.

M. Cheikh DIOP (représentant du CESE) a expliqué qu'à ce jour il n'existe pas d'organisation syndicale regroupant les travailleurs des deux (2) sous-secteurs (mines et hydrocarbures) confondus. Sur cette base, il a été retenu que les membres (en particulier les représentants du CESE et du ministère en charge du travail) prendraient le temps de réfléchir pour ensuite revenir avec des propositions concrètes sur ce point précis.

Pour boucler ce chapitre, le SP a signalé que le processus de renouvellement au 1/3, conformément à l'article 3 du décret n°2021-1145 du 7 novembre 2021, est actuellement en cours. Le renouvellement concerne les Collèges des OSC et autres organisations et des Industries extractives privées. Les courriers ont été envoyés à toutes les entités concernées par cette clause pour l'année 2022.

5. Obligations des membres titulaires (présence et représentation)

Dans une démarche d'amélioration continue, et en guise de rappel, le SP a évoqué le Règlement intérieur du CN-ITIE (10 juillet 2013) qui en son article 8 stipule que :

« *Chaque membre est tenu de participer personnellement et activement à toutes les réunions du Comité national. Chaque membre désigné est invité à communiquer le nom d'un suppléant qui le remplace en cas d'empêchement ou d'indisponibilité* ». Par ailleurs : « *Des sanctions sont normalement prévues en cas de **trois (3)** absences non justifiées (article 15 du Règlement intérieur)* ». Le SP a insisté sur le fait que cette disposition du Règlement intérieur du CN-ITIE mériterait d'être pleinement respectée en vue de :

- ✓ Préserver un certain équilibre dans la représentation de chacun des **trois (3)** collèges, ainsi que la prise de décision ; et de
- ✓ Garantir la continuité et l'équilibre en matière de partage d'informations, à la fois entre les membres du GMP et entre les **trois (3)** collèges, mais aussi avec chacune des entités représentées au sein du GMP.

6. Redynamisation des Commissions

Le SP a indiqué que cinq (05) commissions sont prévues par le décret n°2021-1145, du 07 juillet 2021 (Art. 4), et aussi que le « CN-ITIE peut constituer en son sein des comités techniques, de coordination et de suivi dont il détermine la composition et le mandat ». Par ailleurs :

- ❖ Les TDR du GMP prévoient que les commissions se réunissent en principe au moins une fois (1) par an sur convocation du Président de Commission, ou à chaque fois que de besoin sur proposition d'un (1), ou plusieurs des membres.
- ❖ Le suivi du travail des commissions est assuré par le ST-ITIE en étroite collaboration avec les présidents de commissions.

Le SP a rappelé que, le travail en commission permet d'assurer un suivi plus rapproché de la mise en œuvre (au-delà des réunions du GMP) et d'anticiper tant sur les problématiques en cours de discussion à l'international, que sur celles qui pourraient survenir.

A l'issue de la présentation relative aux informations générales, la Présidente est revenue sur la nécessité de redynamiser les commissions en vue de maintenir la bonne dynamique qui prévaut depuis le début de la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal, et pour continuer à engranger des résultats positifs. Elle a également exhorté les membres du CN-ITIE à mettre en place, dans les meilleurs délais, une commission ad hoc pour travailler sur le projet d'organisation de la Conférence mondiale de l'ITIE prévue en juin 2023, à Dakar. En outre, elle les a invités à réfléchir sur la meilleure alternative pour le choix des représentants du syndicat le plus représentatif du secteur extractif prévu par le décret.

4) État d'avancement du Rapport de Cadrage ITIE 2021 (Cf. Présentation) ;

Dans sa présentation, le Secrétaire Permanent Adjoint (SPA) a rappelé que le Sénégal a déjà publié **huit (8)** Rapports ITIE couvrant, respectivement, les années 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020. Le prochain Rapport portant sur l'année fiscale 2021, couvrira la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021. Le SPA a indiqué que la sélection de l'Administrateur Indépendant (AI) pour l'élaboration du neuvième Rapport ITIE (2021) du Sénégal, est actuellement en cours. Le démarrage de la mission de

l'AI est fixé à la fin du mois de juillet 2022.

Il a également signalé que le GMP a accepté de soutenir le projet-pilote de l'ITIE internationale en travaillant à l'élaboration d'un Rapport ITIE couvrant le premier semestre de l'année 2022 (du 1^{er} janvier au 30 juin 2022). Les versions électroniques des formulaires de déclaration signés par les représentants autorisés des entreprises, et certifiés par leurs Auditeurs externes doivent être téléversées sur GovIn, au plus tard le mardi 12 juillet 2022. Les travaux de conciliation attendus de l'AI sont prévus entre les mois de juillet et août 2022.

Le Rapport final est quant à lui attendu vers le 15 octobre 2022. Pour le rapport du premier semestre 2022, les entreprises devront téléverser les données concernant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022 sur la plateforme GovIn du 15 juillet au 16 août 2022. Ensuite, les formulaires recueillis sur ladite plateforme devront être signés par le Directeur Général, ou toute personne dûment habilitée de l'entreprise, puis transmis au ST-ITIE, au plus tard le 30 août 2022. Cette démarche s'inscrit dans une dynamique visant à renforcer la divulgation systématique des données du secteur extractif.

5. Présentation et validation du projet de Plan de Publication des Contrats (SPA)

Le SPA est revenu sur l'exigence 2.4 qui précise que, le GMP est tenu de mettre à jour un Plan de Publication des Contrats, et de veiller à publier tout nouveau contrat, licence, autorisation etc.

A date et au total, il existe 104 conventions minières, et autorisations d'exploitations sous forme d'arrêtés qui doivent être publiés par le GMP. Au titre des recommandations, le SPA a informé les membres du GMP que le SP doit saisir par écrit, et dans des délais raisonnables, la Directrice Générale des Mines et le Directeur des Hydrocarbures (DH), après adoption dudit plan, pour solliciter de leur part la mise à la disposition des membres du CN-ITIE de l'ensemble des conventions, autorisations, et autres arrêtés, pris durant l'année 2021, et au cours du premier semestre de l'année 2022.

Le plan de publication a été adopté par les membres du GMP après la présentation.

6. Présentation des rapports d'exécution budgétaire (Finances)

Le Responsable Administratif et Financier (RAF) a présenté l'état d'exécution budgétaire de l'exercice 2021 et a annoncé que le taux de réalisation des dépenses a atteint 99,99%, sur une enveloppe globale de 400 millions FCFA. Pour ce qui est de l'année 2022, le taux d'exécution était de 30,74% au 31 mai 2022. Ce faible taux d'exécution résulte du fait que les retenues fiscales et sociales n'ont pas encore été réglées du fait de la tension de trésorerie intervenue au cours du 1^{er} semestre 2022. En outre, seule une partie de la prime d'assurance-maladie a été payée à date. La régularisation de tous ces paiements se fera sur le budget additionnel (à hauteur de deux cent millions (200 000 000) de Francs CFA) reçu dans le cadre de la LFR 1 / 2022.

A la suite du RAF, le Contrôleur Interne (CI) a fait la situation sur l'exercice du contrôle interne sur 2021, et sur l'exercice au 30 mai 2022. Le CI est aussi fait état de la question de la révision du manuel de procédures administratives et financières du ST-ITIE. (Cf : présentation)

Au titre des opérations effectuées en 2021, elle fait savoir que **139** dépenses ont été présentées au CI pour vérification. A savoir :

- **38** dépenses d'investissement sur le Budget de Contrepartie État,
- **80** dépenses de fonctionnement sur le Budget de Contrepartie État,
- **08** dépenses sur le reliquat du compte UBA n°301100002254,
- **03** dépenses sur le Budget UEMOA,
- **04** dépenses sur le Budget Grande Bretagne,
- **06** dépenses sur le Budget OSIWA.

Elle a identifié **17** constats sur l'exercice 2021, dont **9** sont levés, **4** le sont partiellement, et 4 sont maintenus. Elle a enchaîné avec la matrice de suivi des recommandations issues du rapport de la mission effectuée par la Commission Finance du CN-ITIE en 2020 avec : 6 constats dont un (1) est maintenu, trois (3) sont levés, et deux (2) le sont partiellement. Elle a aussi souligné que le manuel de procédures administratives et financières du ST-ITIE, a été mis à jour et est entré en vigueur en mars 2022.

Pour finir le CI a précisé que les procédures concernées ont été partagées avec la Commission Finance, validées par le Comité de Révision, approuvées par le Président du CN-ITIE, puis intégrées dans le manuel de procédures du ST-ITIE.

A l'issue de la présentation de l'état d'exécution budgétaire de l'année 2021, et de la période du 1^{er} semestre 2022, la Présidente a émis les

recommandations suivantes :

- **Le service financier devra désormais fournir les rapports d'exécution budgétaire à temps pour permettre aux membres de s'en approprier ; et**
- **La Commission Finances devra travailler avec le service financier pour parfaire le rapport qui a été présenté et éventuellement le présenter à nouveau lors de la prochaine réunion ordinaire.**

7. Informations sur la mise en œuvre du Programme Opening Extractives (SI & Min. Just.)

Mesdames **Kardiatou Ka DIA** (Collège des Institutions publiques) et **Clémence CONTENSOU** (Chargée de Programme - SI), ont annoncé l'adhésion officielle du Sénégal au programme Opening Extractives piloté par le Secrétariat international de l'ITIE. Elles ont convié les membres du CN-ITIE à la cérémonie de lancement du programme, prévue le 30 juin 2022, au King Fahd Palace.

Elles ont également insisté sur le fait que, l'adhésion du pays à ce programme témoigne de l'Engagement de l'Etat du Sénégal à promouvoir davantage la transparence dans les industries extractives en luttant contre les :

- Flux financiers illicites ;
- Blanchiment d'argent ;
- Evasion fiscale ;
- Actes de corruption et de concussion ;
- Conflits d'intérêt dans l'attribution des licences ;
- Propriété cachée (les sociétés-écrans) ; et
- Anonymat dans le secteur extractif)

Cela, pour se conformer à l'Exigence 2.5 de la Norme ITIE. Elle a par ailleurs annoncé que l'activité se tiendrait en présence de tous les Chefs de juridictions et Greffiers en charge du Registre de Commerce et de Crédit mobilier (RCCM).

Aussi, et sur le court terme, l'objectif principal sera de mettre en place une feuille de route pour la mise en œuvre de la divulgation systématique de l'identité des Propriétaires effectifs des entreprises qui soumissionnent, opèrent, ou investissent dans les actifs extractifs.

Il s'agira aussi pour le SI et le partenaire Open Ownership de :

	<ul style="list-style-type: none"> - Assister les professionnels de la justice (administrateurs des greffes et greffiers en charge de la gestion du RCCM, en leur fournissant un accompagnement technique sur le rapportage de la Propriété effective des entreprises du secteur pétrolier, gazier et minier ; - Sensibiliser les assujettis à la déclaration sur les enjeux de la Propriété effective des entreprises évoluant dans le secteur extractif ; et - Permettre au Sénégal, d'être en conformité avec l'Exigence 2.5 en mettant en place des données utiles et utilisables dans le secteur extractif, mais aussi, et surtout, accessibles au grand public.
<p>Échanges et discussions</p>	<p>Au titre des discussions :</p> <p>En réponse à la question relative au choix du syndicat le plus représentatif des travailleurs du secteur des Industries extractives du Sénégal, M. DIOP (CESE) a déclaré qu'il n'existe pas de syndicat regroupant les travailleurs de l'ensemble du secteur extractif.</p> <p>Toutefois, il existe :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un (1) syndicat du pétrole regroupant l'ensemble du secteur des hydrocarbures ; et ➤ Deux (2) syndicats qui se partagent le secteur minier (dont un (1) qui est présent dans le secteur des cimenteries, de l'Or et des phosphates, et un (1) autre présent dans le reste du secteur. <p>M. DIOP a également signalé qu'il n'y a jamais eu d'élection de représentativité dans le secteur. Sur cette base, la Présidente a proposé de prendre le temps nécessaire pour faire un bon ciblage, avec le concours du Ministère du travail, afin de faire le meilleur choix possible.</p> <p>Sur le projet pilote de l'ITIE internationale (Rapportage ITIE) qui consiste à couvrir le premier semestre de l'année 2022, Madame AWA DIAW (Collège des <i>Industries extractives privées</i>) a posé la question de savoir si le projet est seulement à la phase-test, ou s'il sera reconduit pour les années à venir.</p> <p>En réponse à cette question, le SPA a déclaré que cette question est laissée à la discrétion du GMP car, avec cette proposition, l'objectif du SI est de permettre d'accélérer les déclarations ITIE par la simplification des modalités de déclaration.</p> <p>Concernant les informations financières, M. El Hadj Amath DIALLO (Président de la commission Finances) a recommandé à l'équipe finance de prendre</p>

l'habitude de partager les informations avec la commission à l'avance. Il a aussi recommandé à la présidente et au SP de s'approprier le rapport du contrôle interne. La Présidente du CN-ITIE recommande aussi que le travail soit repris avec la Commission Finances afin que le point puisse être fait à la prochaine réunion.

La question des autres fonds de subvention a aussi été soulevée. Le SP a précisé que le CN-ITIE a bénéficié de fonds de bailleurs externe jusqu'en 2021 (Banque OSIWA, Grande Bretagne et UEMOA) en précisant que :

- Le financement de la Banque Mondiale (fonds EGPS) est arrivé à échéance en 2020 ;
- Les fonds annuellement octroyés par l'UEMOA ne sont pas encore disponibles pour l'année 2022 ;
- Le financement alloué par OSIWA pour l'exécution du plan de communication du CN-ITIE est arrivé à échéance au mois d'Avril 2021 ;
- Un reliquat subsiste sur les fonds alloués par la Grande Bretagne pour accompagner la mise en œuvre de l'exigence 2.5 de la Norme relative à la divulgation de la Propriété effective ;

Le SP a par ailleurs signalé que des partenariats sont en cours de négociation, entre autres, avec OSIWA, l'USAID etc.

Pour conclure sur cette question, la Présidente a déclaré que la particularité de la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal réside dans l'implication de l'État du Sénégal qui met les fonds nécessaires à la disposition du CN-ITIE.

La Présidente a recommandé au département Finances de présenter, à la prochaine Réunion ordinaire du CN-ITIE, un rapport financier incluant le budget de l'Etat et ceux des partenaires.

Dans le cadre de l'organisation de la Conférence mondiale de l'ITIE internationale, prévue à Dakar au mois de Juin 2023, il est recommandé de mettre en place un comité ad hoc (avec un Président issu du GMP et un point focal au sein du ST-ITIE) pour travailler à l'interne à l'organisation et pour la réussite de ce grand événement.

Concernant le lancement du programme Opening Extractives les membres du Comité ont salué cette initiative et certains ont prévu d'y prendre part.

Décisions	<p>Les membres du GMP ont décidé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Adopter à l'unanimité le PV de la réunion du 12 avril 2022 ✓ Redynamiser les commissions au sein du Comité national ✓ Accorder à la commission Audit et Collecte des Données trois (3) semaines supplémentaires pour terminer et adopter le projet Rapport de Cadrage.
DIVERS	Aucun
L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 13h.	

Fait à Dakar le 29 juin 2022

La Présidente de séance



Pr Awa Marie COLL SECK